



Semaine du Don Mai 2023



Appel à la culture du don

Dans une société fondée sur l'utilitarisme et fortement marquée par l'individualisme, où le narcissisme, l'égoïsme irrationnel, et la culture de l'égo sont largement présents, y a-t-il encore de la place pour une « culture du don (charité) » chez l'individu ?

La réponse est « oui », si, d'une part, nous veillons à bien investir dans l'éducation humaine, morale, et dans la transmission du savoir accumulé aux nouvelles générations ; et si, d'autre part, nous mettons au centre de la réflexion et des usages le don comme acte authentique d'humanisation chrétienne.

Jésus a non seulement enseigné à donner ce que l'on a, ce que l'on possède, mais à donner aussi ce que l'on est : il a invité à « donner de soi-même ».

Pour le chrétien, donner signifie remettre un bien dans les mains d'un autre sans rien prétendre en retour. Le don naît de l'amour et de la liberté : il est le reflet de l'amour reçu de Dieu, donc indépendant de la réponse de l'autre. C'est la grandeur de la dignité de la personne humaine qui sait donner d'elle-même et sait le faire dans la liberté !

Ce genre de don gratuit attend que le destinataire réponde au donneur et que se déclenche un rapport réciproque. Mais il se peut aussi que le don ne soit pas accueilli, qu'il se retourne même contre le donneur, ou ne suscite pas de réaction de gratitude.

L'acte du don passe aussi par la confiance : une confiance donnée, donnée à l'autre. Sans la confiance et la foi en l'homme et dans les autres, le développement intégral de l'homme n'existe pas et il n'y a pas de société humaine ; l'éloquence de la confiance c'est justement donner de soi-même ; elle est alors promesse et génératrice de responsabilité envers l'autre.

Saint Paul dit dans les Actes des apôtres : « *Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir* » (Ac 20,35). Donner est un geste qui procure de la joie parce que c'est un acte concret qui nous met en communion avec Dieu. Il n'y a pas de vraie joie sans les autres, comme il est vrai qu'il n'y a pas d'espérance sans espérance commune. Mais l'espérance est fruit du don que l'on fait, du partage, de la fraternité.

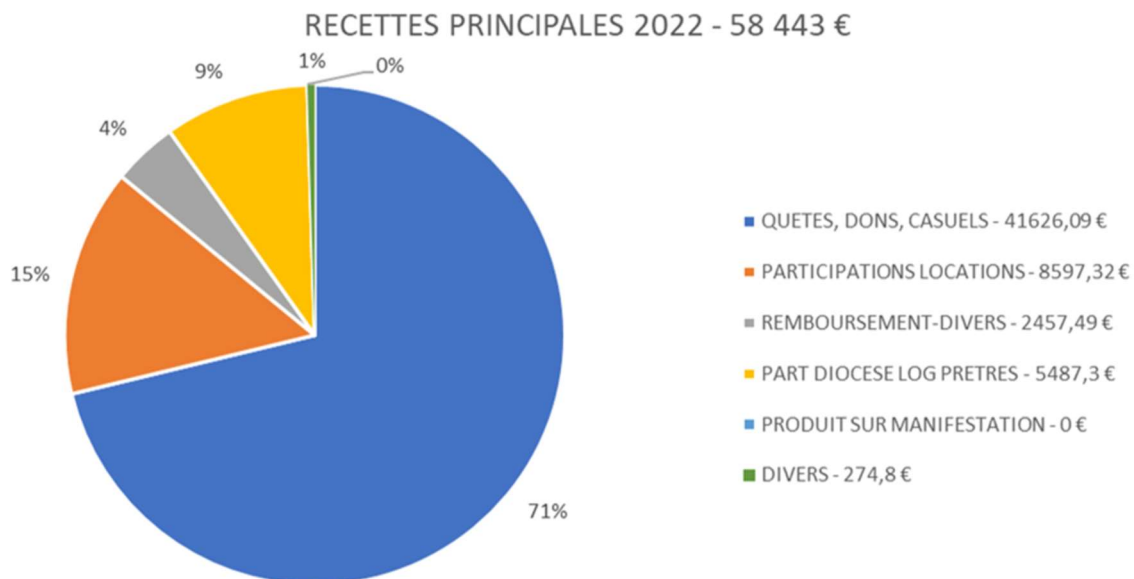
Je voudrais clore cette modeste réflexion en reprenant l'hymne à la charité (de saint Paul à la communauté de Corinthe - *1 Cor 13, 4-13*), tout en nous invitant à remplacer le mot « charité » par le mot « don » : « *Frères, le don (la charité) est longanime ; le don (charité) est serviable ; il n'est pas envieux ; le don (la charité) ne fanfaronne pas, ne se gonfle pas ; il ne fait rien d'inconvenant, ne cherche pas son intérêt, ne s'irrite pas, ne tient pas compte du mal ; il ne se réjouit pas de l'injustice, mais met sa joie dans la vérité. Il excuse tout, croit tout, espère tout, supporte tout. Le don (la charité) ne passera jamais... Maintenant donc demeurent foi, espérance, don (charité), ces trois choses ; mais la plus grande d'entre elles, c'est le don (la charité).* »

Père Jacques SAMBOU

Vos dons à la paroisse

C'est votre générosité seule qui donne à l'Église les moyens de vivre. En effet, l'Église ne reçoit pas d'aide de l'État et doit trouver en son sein les moyens nécessaires à son fonctionnement. Chaque paroisse a donc ses ressources propres. Elles sont principalement :

- LA QUÊTE. C'est un acte liturgique qui se passe pendant la messe. C'est le noyau dur de nos ressources. En 2022 nous avons collecté près de **24 000 €** à Notre Dame des Peuples. Ceci finance les animations pastorales et le fonctionnement courant de notre paroisse.
- LE CASUEL. Cette offrande est faite à l'occasion de célébrations : baptêmes, mariages ou funérailles. En 2022, nous avons reçu plus de **16 000 €** à ce titre. Même si un montant indicatif est donné pour chaque occasion, chacun peut ajuster son don en fonction de ses moyens.
- LES DONNS. Ils ont atteint **1 300 €** en 2022. Ils peuvent, selon les cas, faire l'objet de déduction fiscale.

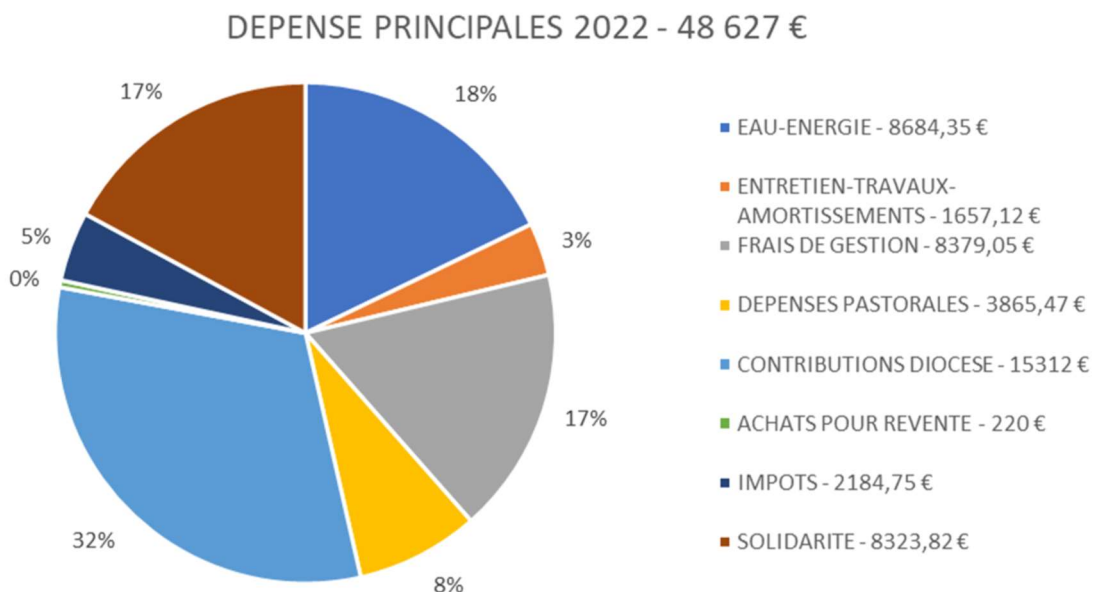


D'autres dons financiers ne figurent pas dans les comptes paroissiaux, même s'ils proviennent des paroissiens. Ce sont :

- LES QUÊTES IMPÉRIÉES. Ce sont des quêtes dédiées, en général une fois par mois. Elles sont le signe de la solidarité au sein de l'Église (Quête pour les Églises d'Afrique...), ou bien consacrées à des actions spécifiques (Quête pour la pastorale des Jeunes...) ou encore pour des besoins diocésains (Quête pour les bâtiments diocésains...). En 2022 Notre Dame des Peuples a collecté **4 700 €** qui ont été reversés au Diocèse qui lui-même en fait la répartition prévue.
- LES OFFRANDES DE MESSE. Elles sont données par les fidèles qui demandent qu'une messe soit célébrée pour une intention particulière. L'Église et la communauté sont alors unies pour prier pour cette intention. Les **2 717 €** collectés en 2022 ont été reversés au Syndicat ecclésiastique qui répartit la somme globale entre les prêtres du Diocèse.
- LES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCE VIE. Notre paroisse n'a pas bénéficié de ce type de transmission depuis longtemps.

L'usage de vos dons

- Vos dons permettent nos dépenses de SOLIDARITE AVEC L'ÉGLISE DU DIOCESE et suffisent à NOTRE PROPRE FONCTIONNEMENT.
- Notre contribution aux charges du Diocèse est calculée en fonction de nos recettes propres. Elle représente 32 % de nos dépenses (15 312 €). Pour notre paroisse, très modeste, le diocèse reverse une aide annuelle de 5 500 € pour les logements que nous louons pour nos prêtres.
- Avec près de 9 000 € nos dépenses d'EAU ET ENERGIE sont élevées, pratiquement équivalentes à nos FRAIS DE GESTION, qui comprennent les locations de nos chapelles de Saint François et Notre Dame de Tous Pays et toutes sortes de dépenses (de l'achat des hosties... jusqu'au chauffage).
- Les plus de 8 300 € de DEPENSES DE SOLIDARITE concernent principalement le logements des prêtres (compensation par le Diocèse) et les charges, et quelques dons.
- Pour ce qui est des IMPOTS, il s'agit des impôts fonciers, de l'impôt sur les sociétés calculé sur nos revenus et des droits d'auteur sur les chants lors de célébrations.

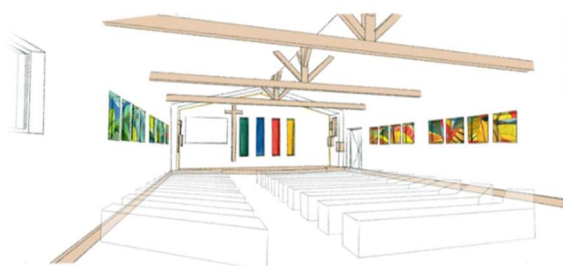


Le projet de site Saint Pie X

Dès la fin de 2023 et sur toute l'année 2024, notre projet de maison paroissiale va mobiliser toutes les énergies, capacités humaines et financières de notre Paroisse Notre Dame des Peuples, de toutes ses communautés et de ses paroissiens, du Diocèse, des autres paroisses, et au-delà...

En 2022, nous avons dépensé un peu moins de 17 000 € pour la présentation des esquisses architecturales, puis les diagnostics obligatoires (amiante, plomb...), les relevés topographiques, enfin les premières notes d'honoraires d'architecte et d'ingénierie.

Nous comptons sur votre générosité. Il sera fait appel à vous dans le cadre d'une souscription spécifique. Merci d'avance pour votre soutien, les relais que vous activerez, et pour toutes vos actions destinées à collecter des fonds.



Le denier de l'Eglise

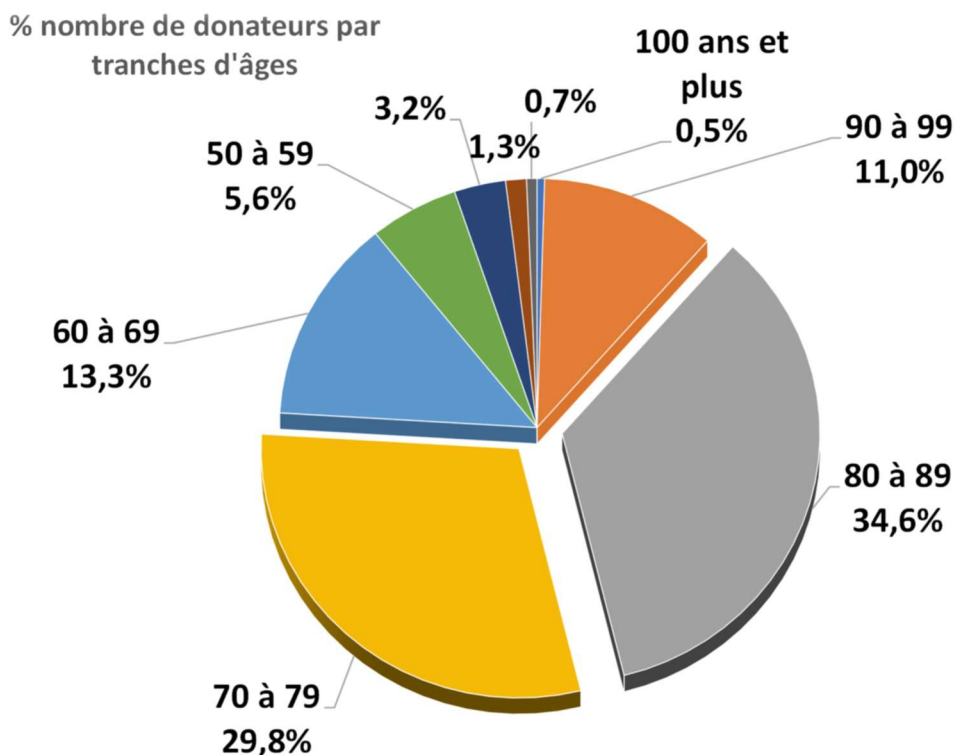
« C'est la contribution volontaire que chaque catholique doit à son Église s'il partage ses valeurs »

Le Denier permet de subvenir au traitement mensuel des prêtres, de leur assurer une retraite et une protection sociale. Il permet également de rémunérer les salariés et laïcs en mission pastorale. Enfin, il sert au financement de la formation des séminaristes.

Mais, dès le 23 septembre de l'année, les recettes du Denier sont dépensées. La collecte n'est donc pas suffisante, et en baisse de 4,2% par rapport à 2021.

De plus les donateurs sont très âgés, dans notre Diocèse, 76 % ont plus de 70 ans.

**Vous êtes invités à la transmission.
Donnez à vos enfants l'envie de donner !**



**VOUS FAITES
GRANDIR
L'ÉGLISE
GRÂCE À VOS DONNS.
MERCI**